

Le passage de la République à l'Empire

Document 1 Les institutions de la République



Document 2 Auguste présente un bilan de son action

« J'ai célébré trois triomphes et ai été salué vingt-et-une fois du titre d'imperator [...]. J'ai été le premier (princeps) au Sénat pendant 40 ans jusqu'à aujourd'hui [...]. J'ai repoussé les frontières de toutes les provinces romaines qui étaient voisines de peuples qui n'étaient pas sujettes à notre empire. [...] Après avoir éteint la guerre civile, et avoir reçu tous les pouvoirs par le consentement universel, j'ai transféré les pouvoirs publics au Sénat et au peuple romain. J'ai reçu pour cette action méritoire, par décret du Sénat, le nom d'Augustus. [...] Après cela, j'étais supérieur à tous les autres par la dignité et l'autorité, mais n'avais cependant pas de pouvoir plus grand que celui de mes collègues. »

Res Gestae divi Augusti, Ier siècle, 4-34.

Document 3 Le pouvoir d'Auguste sur l'Empire

Voulant néanmoins paraître populaire, [...] il déclara qu'il ne gouvernerait pas seul les provinces [...] ; il remit au Sénat les plus faibles comme étant pacifiées et exemptes de guerre ; quant aux plus fortes, il les retint comme présentant des périls et des dangers. [...] C'était en apparence pour que le Sénat pût sans crainte jouir des plus belles [...] mais en réalité pour que, sous ce prétexte, les autres fussent sans armes et sans forces, tandis que lui seul aurait des armées à sa disposition et entretiendrait des soldats.

Dion Cassius, *Histoire romaine*, IIe siècle

